

D.O.B

2014

Introduction

La loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'organiser dans les deux mois précédant le vote du budget primitif un débat d'orientation budgétaire (DOB).

La fonction assignée au DOB est de présenter et de discuter en Conseil Municipal les orientations budgétaires proposées par l'exécutif communal. Les principaux éléments du DOB sont constitués par la caractérisation du contexte dans lequel s'insère la commune, par la description de sa situation financière ainsi que par la mise en discussion des options proposées pour la gestion des interventions communales et leur mode de financement.

CONTEXTE BUBGÉTAIRE

Le contexte général

Une situation économique mondiale encore très tendue

- Depuis la crise des « subprimes » de 2007-2008, la croissance mondiale fonctionne au ralenti même si on constate une amélioration en 2013, très disparate suivant les pays.
- L'économie américaine peine à re-démarrer : la croissance du PIB atteignait 1,8 % en 2011, 2,8 % pour 2012 et 1,4 % pour 2013 ; elle est estimée à 2,6 % en 2014.
- La croissance de la zone euro est atone depuis 2011. Elle a chuté à un niveau de -0,6 % en 2012, estimée à -0,5 % pour 2013 et les prévisions sont de 2 % pour 2014.

Le contexte national

L'élaboration du budget 2014 reste marquée par une faible croissance et une réduction des déficits publics.

- Une prévision de croissance :

+ 0,9% du PIB pour 2014,
+ 0,1% du PIB en 2013.

- Une prévision d'inflation hors tabac :

+ 1,3% en 2014,
+ 0,8% en 2013

- Le déficit public :

- 4,5% du PIB en 2012.
- 4,1% prévision pour 2013.
- 3,6% en 2014.

- La dette publique :

2012 : 89,9% de PIB (+ 3,9 points)
2013 : 91,70% du PIB (+1,8 points au 30 octobre 2013)
Prévisions 2014 : 95,1 % du PIB (+3,4 points)

L'impact sur les collectivités

L'effort de rétablissement des comptes publics passe par la participation des collectivités territoriales.

- Une diminution des concours financiers de l'Etat

Une enveloppe globale qui n'est plus indexée et une baisse de la DGF de 1,5 Md€ prévue en 2014.

- Réduction des dispositifs de compensation

- Accentuation de la péréquation horizontale comme « amortisseur »

- Hausse de charges supplémentaires

taux de cotisations retraite des agents, rémunération des agents de catégories C, suppression du jour de carence, relèvement du taux de TVA, coût de la réforme des rythmes scolaires, coût des énergies, hausse du coût de la médecine du travail, etc.

RÉSULTATS DE
L'ÉXECUTION BUDGÉTAIRE
GESTION 2013 au 31.12.2013

	Fonctionnement	Investissement
Résultat d'exercice	256 921 €	
Reste à réaliser		190 223 €
Déficit D'investissement		212 345 €

INVESTISSEMENT

RESSOURCES

DÉPENSES

RESSOURCES (chiffres au 31.12.2013)

INTERNES

Estimation

Virement du fonctionnement 2013	150 000 €
Résultat de fonctionnement 2013	255 000 €
Amortissements	161 150 €

EXTERNNES

Taxe aménagement	90 000 €
Subventions	
* Voirie	66 000 €
* Energie	10 320 €
* Ecoles	28 000 €
* Médiathèque	45 000 €
* FIPHFP (aide)	10 000 €
* Fonds concours	40 800 €

TVA : **500 000 €**

TOTAL : **1 356 270 €**

Dépenses d'Investissement

Ecoles	90 030 €
Informatique	5 000 €
Médiathèque	65 000 €
Urbanisme	192 000 €
Environnement développement durable	30 000 €
Sécurité	31 480 €
Services techniques village	153 500 €
Sport et fêtes	57 000 €
Jeunesse – animation	1 800 €
Communication	10 000 €
Administration générale	10 000 €

TOTAL : 645 810 €

DÉPENSES TOTALES (au 31.12.2013)

Besoin de financement	212 345 €
Reste à réaliser 2013	190 223 €
Remboursement du capital	225 000 €
G3 (éclairage public)	50 000 €
Opérations non individualisées	595 810 €
Travaux en régie	136 000 €

TOTAL : 1 409 378 €

INVESTISSEMENT

RESSOURCES

1 356 270 €

DÉPENSES

1 409 378 €

VARIABLE D'AJUSTEMENT

53 108 €

TAUX D'IMPOSITION

COMMUNE

Taxe d'habitation	14,50 %
Taxe foncière propriétés bâties	16,60 %
Taxe foncière propriétés non-bâties	56 %
Coefficient de revalorisation	1,018 %

INTERCOMMUNALITE

Cotisation foncière des entreprises	28,76 %
Taxe d'habitation	10,69 %
Taxe foncière non-bâties	3,41 %
Taxe d'enlèvement ordures ménagères	11,92 %

DETTE

ENCOURS de la DETTE au 1.01.2014

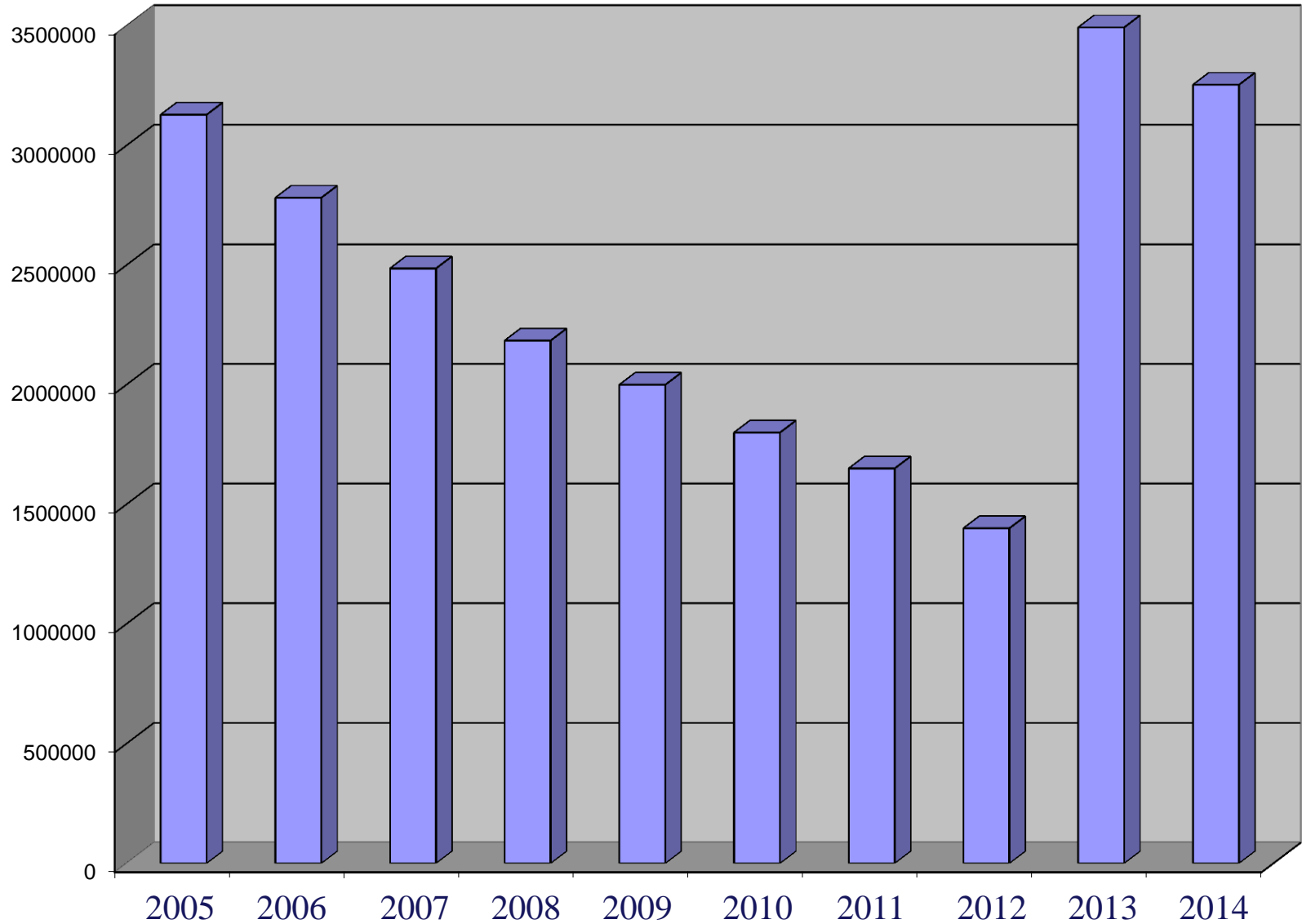
3 259 300 €

ANNUITE 373 000 €

**CAPITAL
225 000 €**

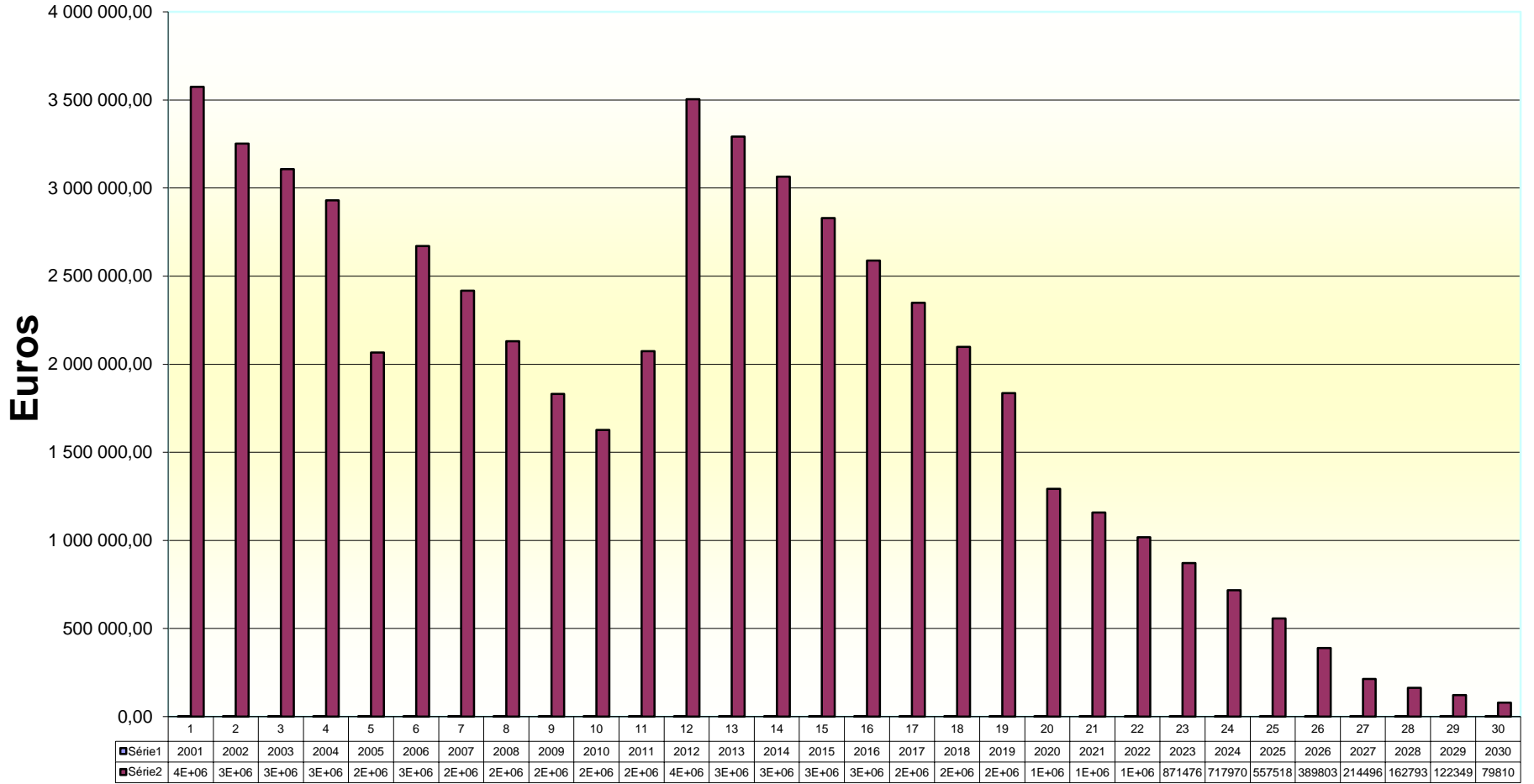
**FRAIS FINANCIERS
148 000 €**

EVOLUTION de L'ENCOURS DE DETTE



EVOLUTION de L'ANNUITE DE LA DETTE

Etat de la dette



Année

BUDGET

assainissement

Exploitation

Dépenses 77 107, 11€

Recettes 77 107,11€

Investissement

Dépenses 272 453, 41 €

Recettes 272 453,41 €

Résultat d'exécution 2013 240 181, 49 €

Dotation aux amortissements 2013- 32 271,92 €